

Jean-Jacques Jespers, Professeur invité à l'École universitaire de journalisme de Bruxelles ULB et Administrateur de la Ligue des droits humains

Concentrations, pluralisme et liberté d'expression

Ces derniers mois, le paysage médiatique belge s'est vu bousculer par plusieurs mouvements : la chaîne LN24 a été rachetée par le grand groupe de presse IPM-EDA. Quant à RTL Belgium, le groupe médiatique a rejoint le flamand DPG Media et le francophone Rossel & Cie. Que signifie cette concentration du secteur privé des médias en Belgique ? Quels sont les risques liés à ces changements ? Le droit d'information est-il menacé ?

C'est le couronnement d'une année 2021 marquée par une série spectaculaire de fusions dans le secteur des médias en Belgique : en décembre, la chaîne d'info continue LN24, créée en 2019, a été rachetée par le grand groupe de presse IPM-EDA. Ce géant était né en janvier 2021, lorsque Nethys (filiale de l'intercommunale Publifin) avait cédé au groupe IPM (*La Dernière Heure*, *La Libre*, *Paris-Match Belgique*, *Courrier International Belgique*, *DH Radio*) les Éditions de l'Avenir, deuxième éditeur de presse belge francophone (avec les 9 éditions de *L'Avenir*, *Moustique* et *le Journal des Enfants*). Un autre épisode saisissant a eu lieu en juin 2021, lorsque RTL Belgium (trois chaînes de télévision dont la chaîne leader *RTL-TVI*, une radio et d'autres médias) a été revendu par le groupe allemand Bertelsmann à deux consortiums médiatiques belges, le flamand DPG Media (avec *VTM*, *Q-Music*, *Het Laatste Nieuws*, *De Morgen*, *Humo*, *Dag Allemaal*) et le francophone Rossel & Cie (avec *Sudinfo* – ex-*Sudpresse* – et ses 5 titres, *Le Soir*, *Soir-Mag*, *Grenz-Echo*, *Métro*, *Vlan*, la moitié de *L'Écho*).

Ainsi se trouve recomposé le paysage des médias privés en Belgique francophone. Il ne compte désormais plus que deux acteurs dominants de force plus ou moins équivalente, IPM et Rossel & Cie, avec chacun plusieurs sites Internet, de multiples titres de quotidiens, des magazines, des chaînes de radio et de télévision.

Selon la logique du marché, deux groupes de médias privés pour un marché de 4,5 millions de francophones, c'est une situation encore trop dispersée : 1 groupe pour 2,25 millions d'habitants, alors qu'en France on en est à 1 groupe pour 8,25 millions d'habitants. Le mouvement de concentration des entreprises médiatiques semble d'ailleurs incoercible. Il s'accélère même depuis une vingtaine d'années, à cause des changements dans les usages des médias : de plus en plus, on les consomme en ligne et « à la demande », et le modèle économique des entreprises éditrices a eu de la peine à s'adapter. D'autre part, cette concentration s'internationalise, même en Belgique. DPG Media a absorbé des titres néerlandais comme *De Volkskrant* ; Rossel & Cie, quant à elle, s'étend largement en France. Outre les sites Web, l'empire français de Rossel comprend, au niveau national, *20 Minutes*, *Première* et *Psychologies Magazine* ; dans les Hauts-de-France, 5 quotidiens, 9 hebdomadaires locaux, une radio et deux chaînes de télévision numérique terrestre ; dans la région Grand-Est, 4 quotidiens et deux radios.

MENACE SUR LE DROIT À L'INFORMATION ?

Les concentrations de 2021 n'ont pas manqué de susciter des inquiétudes. Le tropisme francophile des Wallons et des Bruxellois les incite à regarder outre-Quévrain, là où, disons-le clairement, s'est créé un oligopole médiatique privé. Huit oligarques du monde industriel (Vincent Bolloré en tête, ainsi que Bernard Arnault, Martin Bouygues, Patrick Drahi, Xavier Niel, Mathieu Pigasse, François Pinault et les héritiers Dassault) possèdent l'écrasante majorité des médias privés français. Or les relations étroites de ces grands patrons avec le pouvoir d'État (notamment en raison des

marchés publics ou des concessions que leurs entreprises non-médiatiques postulent) suscitent des conflits d'intérêts. En outre, la tentation est grande, pour ces tycoons, d'instrumentaliser l'influence de leurs médias en faveur de leurs activités dans des secteurs économiques-clés (logistique, télécommunications, travaux publics, armement, distribution) ou pour affaiblir des mouvements d'opinion hostiles à leur domination.

En revanche, les familles qui contrôlent les médias privés belges (Rossel, Le Hodey, De Nolf, Hoste, van Thillo) ne se consacrent qu'à l'édition ou à des activités connexes et ne sont intéressées que par le rendement de leurs investissements. Elles n'ont avec le pouvoir politique, l'industrie et la finance que les liens qui rapprochent traditionnellement les membres d'une même classe sociale, rien de moins, rien de plus. Il en résulte une indépendance relative des rédactions, à qui on ne demande de participer à aucune campagne d'opinion. De plus, les rédactions des groupes de médias francophones belges disposent légalement chacune d'un organe représentatif destiné à défendre leur indépendance : la société de rédacteurs (SDR). Le but de la SDR est d'instaurer dans les faits une sorte de cogestion, et surtout d'affirmer la position de contre-pouvoir des journalistes. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la reconnaissance et la consultation d'une SDR est, pour les éditeurs de médias audiovisuels, une obligation décrétable¹ et, pour les éditeurs de quotidiens, une condition sine qua non pour obtenir l'aide directe à la presse quotidienne². Des SDR existent actuellement dans tous les quotidiens et hebdomadaires francophones, dans chaque télévision locale, à la *RTBF*, à *RTL-TVI*, à *Bel-RTL* et dans les chaînes de radio qui diffusent de l'information.

Les SDR participent à l'élaboration de la ligne éditoriale et négocient les règles de relations entre actionnaires et rédactions. Ainsi, par exemple, *La Libre* s'est dotée en 1999 d'une Charte éditoriale votée par la SDR et approuvée par la société IPM. Cette charte contient les valeurs et les principes défendus par la rédaction ainsi que des principes déontologiques de base. En 2001, une Convention éditoriale a été signée par la SDR du *Soir*, le *Setca*, l'Association des journalistes professionnels AJP et Rossel & Cie. Ce texte garantit l'indépendance du personnel rédactionnel du *Soir*, du *Soir* en ligne, de *Soir-Mag* « et de tout autre support rédactionnel associé à l'image du Soir ». *L'Écho*, *L'Avenir*, *Sudinfo*, la *RTBF*, *RTL-TVI*, *Bel-RTL*, *BX1* possèdent également leur charte éditoriale propre.

Depuis 2010, enfin, un *Conseil de déontologie journalistique* tripartite (éditeurs, journalistes, « société civile ») veille à codifier et à diffuser les principes de la déontologie, à permettre au public belge francophone de s'exprimer sur le travail des médias et à pointer du doigt ceux qui franchissent les limites de l'éthique professionnelle.

L'INDÉPENDANCE DES RÉDACTIONS : UTOPIE ET RÉALITÉ

Autrement dit, dans le contexte belge francophone, c'est moins la répartition de l'actionariat des médias qui dicte les conditions de l'exercice du droit d'informer que le rapport de forces réel au sein de chaque média et de chaque rédaction. À cet égard, les propositions ne manquent pas pour renforcer l'indépendance des rédactions par rapport aux propriétaires de médias. Outre les chartes internes (dont le modèle est la *Charte éthique et déontologique* du groupe Le Monde), la Fédération européenne des journalistes propose notamment d'ouvrir au public un accès aux informations concernant les détenteurs du capital du média. Plusieurs propositions de loi ou de décret ont par ailleurs tenté de créer un « statut de la rédaction » rencontrant le souhait exprimé dans la *Résolution 1003* du Conseil de l'Europe, qui stipule que les médias « doivent être considérés comme des entreprises socio-économiques spéciales dont les objectifs patronaux doivent être limités par les conditions qui doivent rendre possible la prestation d'un droit fondamental », à savoir le droit du public à l'information.

¹ Décret de la Communauté française du 27.2.2003.

² Art. 7 du décret de la Communauté française du 31.3.2004. Pour l'exercice 2018, l'aide directe octroyée à la presse quotidienne par la Fédération Wallonie-Bruxelles se répartissait comme suit : 9 730 374 € aux titres du groupe IPM-EDA, 8 349 263 € aux titres du groupe Rossel et 484 300 € à Lapresse.be, l'association représentant les deux groupes.

Certains proposent comme modèle un « contrôle des moyens de production de l'information [...] par les salariés des médias ainsi que par les citoyens eux-mêmes, réunis au sein d'associations à but non lucratif »³ ou dans des fondations d'utilité publique⁴.

Cela supposerait des réformes profondes : juguler les concentrations de presse en fixant un pourcentage maximum de participation d'un actionnaire dans le capital d'un média, en limitant le nombre de titres contrôlés par un même groupe et en interdisant à des groupes industriels ou financiers de contrôler des médias ; favoriser l'émergence et l'expansion de médias à but non lucratif et leur octroyer par priorité les aides publiques ; créer un fonds de soutien pour fertiliser les initiatives associatives autonomes⁵. Le financement de ces opérations pourrait se faire en prélevant une taxe sur les flux publicitaires : en France, une taxe de 5 % sur les flux financiers générés par la publicité permettrait de dégager annuellement près de 2 milliards d'euros. Mais un tel projet ne peut se concevoir sans une volonté politique.

Or, tout en se disant favorables en principe à la *Résolution 1003*, les gouvernements européens se montrent, dans les faits, plus soucieux de ne pas gêner les propriétaires de médias que de défendre l'indépendance des rédactions.

3 LAMBERT (R.), « Pour une réappropriation démocratique des médias », *L'Autre Campagne*, 13.2.2007 ; URL : www.lautre campagne.org/article.php?print=1&id=60.

4 CAGÉ (J.), *Sauver les médias : capitalisme, financement participatif et démocratie*, Paris, Le Seuil, coll. « La République des idées », 2015.

5 Un pas a été franchi dans ce sens en 2009 en Fédération Wallonie-Bruxelles par la création d'un fonds annuel de 500 000 € (montant 2021) destiné à financer des projets journalistiques comprenant au moins une part d'investigation.